Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260708-05_08_2026-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
03/07/2026	20/07/2026	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

L'an deux mil dix vingt six
Le 08 Juillet à 20 Heures 00 Minute, le ***Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, AHMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés *: ISAMBARD Albert, CLOLUS Alain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu*
ABSENTS *: Néant*
POUVOIR : *LE GAC Matthieu donne pouvoir à ANGER Morgane*

Mme Rachel Jeuland est désignée secrétaire de séance.

N°05-08-2026 - Autorisation de signature - convention fonds de concours avec Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Maire expose qu'en décembre 2025 la délibération n°08-12-2025 portant sur la demande d'un fonds de concours auprès de Couesnon Marches de Bretagne pour la réalisation d'un terrain synthétique lui donnait l'autorisation de signature d'une convention portant sur cet objet.

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la part de Couesnon Marches de Bretagne pour un montant maximal de 220 000€

Considérant que suite aux élections communautaires monsieur Hervé est devenu Président de la communauté de communes et afin de se trouver dans une situation de signataire de la convention de fonds de concours en qualité de Président de l'intercommunalité et de Maire de la commune bénéficiaire, il propose au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention par un adjoint.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Autorise Morgane ANGER, 1ère adjointe, à signer la convention présentée en lieu et place de M Le Maire

La Secrétaire de Séance

Rachel JEULAND

Le Maire

Pascal HERVÉ

MAIRIE DE BAZOUGES LA PEROUSE (ILLE-ET-VILAINE)